

15/03/2019

Communiqué de presse

Le Copa et la Cogeca saluent les conclusions positives de la Cour des comptes européenne sur les contrôles dans l'agriculture biologique

Le maintien d'un système de contrôles solide est essentiel pour notre secteur européen de l'agriculture biologique en pleine expansion. Ces 10 dernières années, la surface biologique a augmenté de 70% et les ventes au détail de produits biologiques ont atteint 34 milliards d'euros en 2017. Suite à un premier rapport en 2012, la Cour des comptes européenne (CCE) a confirmé hier que des leçons avaient été tirées et que le système de contrôles de produits biologiques européens est efficace. Des améliorations sont encore nécessaires pour les produits biologiques importés.

Il ressort principalement du rapport de la Cour des comptes européenne (CCE) présenté aujourd'hui à Bruxelles que le système de contrôle des produits biologiques s'est constamment amélioré depuis 2012. Cela confirme que la Commission et les opérateurs ont travaillé de manière constructive pour consolider un système de contrôles qui garantit la confiance des consommateurs. Toutes les recommandations formulées par la CCE en 2012 ont été mises en œuvre dans la plupart des domaines et les nouvelles règles en matière d'agriculture biologique (qui entreront en vigueur en 2021) visent à rendre l'application du système de contrôle plus rapide et plus efficace.

Pour Kees Van Zelderren, Président du groupe de travail « Agriculture biologique » du Copa et de la Cogeca, « *les conclusions du rapport de la CCE montrent que le secteur biologique connaît un développement maîtrisé en Europe. Pour nous, le secteur biologique ne pourra continuer à se développer que si la crédibilité de ce type de production et la confiance des consommateurs sont préservées. Et seul un système de contrôle et de certification efficace des produits biologiques peut le garantir.* »

Commentant le contexte général de la production biologique au niveau de l'UE, M. Van Zelderren a ajouté : « *Le rapport de la Cour des comptes arrive à point nommé, alors que la Commission et les États membres examinent les modalités d'application des contrôles. Nous serons proactifs à cet égard pour garantir l'adoption d'une législation secondaire harmonisée et efficace.* »

Même si la grande majorité des produits biologiques consommés dans l'UE sont produits localement, une partie de la demande est couverte par des produits importés. En 2018, 3,3 millions de tonnes d'aliments biologiques ont été importées depuis plus de 100 pays tiers, ce qui rend le contrôle plus difficile. Le rapport de la CCE indique que c'est là que réside la plus grande marge d'amélioration. En effet, certains dysfonctionnements ont été signalés pour des contrôles effectués par les États membres sur des lots entrants et pour certains contrôles incomplets effectués par les organismes de contrôle.

Dans ce contexte, le Copa et la Cogeca continuent de plaider en faveur d'un renforcement de la surveillance par la Commission des pays figurant sur la liste des pays reconnus comme équivalents en production biologique. La Commission devrait également continuer à explorer les synergies possibles pour la surveillance des importations de produits biologiques avec les autorités compétentes d'autres grands marchés d'importation (tels que les États-Unis, le Canada, le Chili, la Suisse, le Japon et la Corée du Sud).

- FIN -

Les traductions (en français, italien, espagnol, allemand, polonais) seront bientôt disponibles

www.copa-cogeca.eu

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Cynthia Benites

Senior Policy Advisor

Cynthia.Benites@copa-cogeca.eu

Jean-Baptiste Boucher

Directeur de la communication

Tél. portable : + 32 474 840 836

Jean-baptiste.boucher@copa-cogeca.eu

CDP(19)2154:1
